

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle instantanée – L'original

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: 17330xx0

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Colle instantanée – L'original

Autres désignations commerciales

1733 0100 Sekundenkleber 6 x 10 g

1733 0050 Sekundenkleber 6 x 5 g

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Renfert GmbH
Rue: Untere Giesswiesen 2
Lieu: D-78247 Hilzingen
Téléphone: +49 7731 8208-0
e-mail: info@renfert.com
Interlocuteur: Frau Andris
e-mail: silke.andris@renfert.com
Internet: www.renfert.com

Téléfax: +49 7731 8208-70

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 0033 (0) 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-cyanoacrylate d'éthyle

Mention Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle instantanée – L'original

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: 17330xx0

Page 2 de 7

l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Colle contenant de l'acide cyanoacrylique.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
7085-85-0	2-cyanoacrylate d'éthyle			50 - 100 %
	230-391-5	607-236-00-9	01-2119527766-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			
9011-87-4	2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl ester, polymer with methyl 2-propenoate			< 10 %
	618-476-9			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			
142-16-5	Bis(2-ethylhexyl)maleate			< 1 %
	205-524-5		01-2119524002-60	
	STOT RE 2, Aquatic Chronic 1; H373 H410			
123-31-9	1,4-dihydroxybenzène			< 0,1 %
	204-617-8	604-005-00-4	01-2119524016-51	
	Carc. 2, Muta. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H351 H341 H302 H318 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool, Jet d'eau pulvérisée**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle instantanée – L'original

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: 17330xx0

Page 3 de 7

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel.
Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Laisser se solidifier. Recueillir mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Information supplémentaire

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 6 - 15 °C
Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour un complément d'informations, veuillez consulter notre site Internet: www.renfert.com

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
123-31-9	Hydroquinone	-	2		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesures d'hygiène

Ne pas inspirer les vapeurs.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de rupture: > 30 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle instantanée – L'original

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: 17330xx0

Page 4 de 7

protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur:		non applicable
Modification d'état		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		60 °C
Point d'éclair:		87 °C DIN 51758
Inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Dangers d'explosion		
non explosif conforme EU A.14		
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Température d'inflammation:		non déterminé
Température d'auto-inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
Pression de vapeur:		0,3 hPa
Densité:		non déterminé
Hydrosolubilité:		pratiquement insoluble
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité dynamique:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé
Teneur en solvant:	0,0 %	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Alcools, Amines, alcalies (bases), Acide, Eau

10.4. Conditions à éviter

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle instantanée – L'original

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: 17330xx0

Page 5 de 7

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
123-31-9	1,4-dihydroxybenzène				
	orale	DL50	375 mg/kg	Rat	OCDE 401

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (2-cyanoacrylate d'éthyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle instantanée – L'original

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: 17330xx0

Page 6 de 7

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: non**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: Flüssige Stoffe oder Gemische, die Kriterien für eine der folgenden in Anhang I der Verordnung (EG) 2004/42/CE (COV): non applicable

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

Information supplémentaire

RÈGLEMENT (CE) No 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les polluants organiques persistants: non applicable

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Abs. 7, 9, 11, 15, 16 * Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LD50: dose létale médiane (DL50)

ATE: Acute Toxicity Estimates

LC50: concentration létale médiane (CL50)

EC50: concentration efficace médiane (CE50)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

VOC: volatile organic compound(s)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle instantanée – L'original

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: 17330xx0

Page 7 de 7

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)